



# Échéances des déclarations

Voyez ci-dessous le récapitulatif des échéances pour les déclarations relatives aux années de références. Les déclarations introduites après la date mentionnée n'entreront plus en ligne de compte lors du calcul des droits de l'année de référence donnée. L'échéance est déterminée par l'année au cours de laquelle la première répartition a été effectuée. **ATTENTION:** lorsqu'une déclaration a été introduite trop tard pour la répartition d'une année de référence, il n'en va pas nécessairement de même pour la répartition de l'année de référence suivante. Les enregistrements peuvent être diffusés année après année. Déclarez bien tout et faites-le à temps !

## Échéances déclarations d'enregistrements audiovisuels

Années de paiement	2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Années de référence									
2006	Premier paiement				31/12/'14: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2006			
2007	Premier paiement				31/12/'14: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2007			
2008			Premier paiement		31/12/'14: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2008			
2009			Premier paiement		31/12/'14: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2009			
2010					Premier paiement		31/12/'16: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2010	



Encore des questions? N'hésitez pas de nous contacter via [members@playright.be](mailto:members@playright.be) ou via 02/421 53 41. Si vous êtes affilié chez PlayRight, vous pouvez toujours contacter votre accountmanager.

**PlayRight**<sup>®</sup>

# Échéances déclarations d'enregistrements musicaux

Betalings-jaar	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Referentie-jaar									
2007	Premier paiement				31/12/'14: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2007			
2008	Premier paiement				31/12/'14: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2008			
2009			Premier paiement		31/12/'14: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2009			
2010				Premier paiement		31/12/'15: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2010		
2011				Premier paiement		31/12/'15: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2011		
2012				Premier paiement		31/12/'15: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2012		
2013					Premier paiement		31/12/'16: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2013	
2014						Premier paiement		31/12/'17: Échéance déclaration	Paiement de clôture 2014



Encore des questions? N'hésitez pas de nous contacter via [members@playright.be](mailto:members@playright.be) ou via 02/421 53 41. Si vous êtes affilié chez PlayRight, vous pouvez toujours contacter votre accountmanager.

**PlayRight**<sup>®</sup>